



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ☎ : 03.24.33.88.00

Service : Accès à l'Emploi Territorial

Service : Santé et Sécurité au Travail

Email : emploi.aet@cdg08.fr

Email : handicap.sst@cdg08.fr

L'apprentissage : une opportunité pour votre collectivité

- Programme -

PARTIE 1 : l'apprentissage dans la Fonction Publique Territoriale

- La définition de l'apprentissage,
- L'apprenti et le maître d'apprentissage,
- Le contrat d'apprentissage et la convention,
- La rémunération de l'apprenti,
- La médiation en cas de rupture de contrat,
- La contribution financière du CNFPT.

PARTIE 2 : l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique Territoriale

- Le handicap : définition, obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi en amont de la signature du contrat par Cap Emploi 08,
- Les spécificités de l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap,
- Le financement : le FIPHFP, l'appui du CDG pour les dossiers de subvention FIPHFP, les aides concernant l'apprentissage.

PARTIE 3 : l'apprentissage et après ?

- De l'apprentissage à la contractualisation, de l'apprentissage à la titularisation,
- Dispositions dérogatoires pour les travailleurs handicapés.

